



Human Rights Groups Connect Spike in Sexual Assaults in Haiti to Repressive, U.S.-Supported Government

October 17, 2022

Media Contacts:

Sasha Filippova, (925) 997-0171, sasha@ijdh.org (English, French)

Mario Joseph, +509 3701 9879 mario@ijdh.org (Kreyòl, French, English)

Blaine Bookey (415) 703-8202 bookeybl@uchastings.edu (Kreyòl, English, Spanish)

The Haiti-based *Bureau des Avocats Internationaux* (BAI) and *Komisyon Fanm Viktim pou Viktim* (KOFAVIV), along with international partners Institute for Justice & Democracy in Haiti (IJDH), Center for Gender & Refugee Studies (CGRS), CUNY School of Law's Human Rights and Gender Justice Clinic, and MADRE have filed a [report](#) with the Inter-American Commission on Human Rights (IACHR) connecting the sharp increase in sexual violence in Haiti to the practices of the country's unconstitutional and U.S.-supported regime. The submission is an update to protective measures [granted](#) by the IACHR in response to a [petition](#) filed in the wake of the 2010 earthquake (called Precautionary Measures), which required the Haitian government to enhance safety for women and girls in internally displaced person camps, improve the police and justice system responses to sexual assault, and ensure that grassroots women's groups are included in planning and executing related policies.

The submitting human rights organizations report that Haiti's implementation of the original precautionary measures was always limited and has in recent years collapsed, against the backdrop of an inadequate response to sexual and gender-based violence more broadly. They ask the IACHR to extend and expand its Precautionary Measures to better protect Haiti's women and girls, especially those displaced by subsequent natural disasters and political upheaval.

As context for their specific updates on the precautionary measures, the submitting organizations emphasize an acute governance crisis in Haiti that "both drives and impedes a resolution to the resulting humanitarian and human rights emergency." Women and girls suffer disproportionately because of systematized discrimination and pre-existing social inequalities – themselves the legacies of enslavement and foreign interference. Empowering women is ultimately indispensable for resolving both the scourge of sexual and gender-based violence and for a sustainable resolution to Haiti's crises.

"The international community installed a de facto government that has systematically dismantled Haiti's democracy and supported gangs to attack dissidents" noted **Mario Joseph, BAI Managing Attorney**. "The deluge of sexual assaults in Haiti is a horrible symptom of a broader profound unconstitutional interruption of Haiti's democratic regime, with the most vulnerable Haitians—women and girls from impoverished neighborhoods—paying the highest price. The solution is a return to an elected government accountable to the Haitian people, which requires an end to foreign interference in Haiti's government."

"Women and girls in poor neighborhoods across Port-au-Prince are suffering from daily, horrific violence, including murder, brutal sexual assaults, kidnappings – that often include brutal sexual assaults and murders, shootings, beatings, forced displacement, and theft of all their valuables," said **KOFAVIV co-Founder Malya Villard Apollon**. "At the same time, they cannot obtain food, water, medical

attention and other basic needs for themselves and their families.” A [report](#) subsequently released by the United Nations about gangs using sexual violence as a tool of conflict echoes these observations of harms and resource gaps and calls for urgent action, noting that the crisis does not exonerate Haitian authorities from core obligations to victims.

“Effective responses to sexual and gender-based violence in the form of judicial action and resources for survivors are badly needed. And they must be matched by a serious commitment to dismantling the systematic discrimination and inequality that keeps women and girls vulnerable in the first place,” said **Sasha Filippova, Senior Staff Attorney for IJDH.**

“Empowering women is ultimately indispensable for Haiti’s long-term stability. Any solution to Haiti’s political and humanitarian crises thus requires including women in decision-making and leadership, as well as generally prioritizing the specific needs of Haitian women and girls.”

“The Precautionary Measures the IACHR awarded in 2010 were never truly implemented,” said **Blaine Booke, CGRS Legal Director.** “While some minimal steps were taken in the first two years, for example the creation of some specialized police units, the failure to continue those programs demonstrates the lack of political will to advance women’s rights and gender equality in Haiti. The result of these failures has been devastating, with women and girls bearing the brunt. There are urgent measures Haiti can take now to prevent more harm and the IACHR should use its authority to make sure it does.”

“U.S. and international support for Haiti’s illegal government undermines the Haitian people’s democratic rights and is contrary to the Inter-American system’s core principles,” said **Lauren Dasse, Senior Director of Advocacy and Policy for MADRE.** “The Inter-American system is currently failing to meet its corresponding obligations, just as it has fallen short of sustaining its efforts to protect Haiti’s women and girls from sexual violence, especially in situations of displacement.”

The submitting organizations [requested](#) the following five urgent actions from the IACHR, even as they emphasized that many longer-term measures are required to fully realize the rights of Haitian women and girls under the human rights principles core to the Inter-American system:

1. Extend and expand the precautionary measures to cover all women and girls living in situations of displacement at least in Port-au-Prince and ideally in all of Haiti.
2. Extend requirement for including grassroots women’s groups in planning and executing policies intended to combat sexual violence to ensure broadly that (i) women who represent impacted communities are included in all stages of response efforts, and (ii) the needs of women and girls are central to all programs and policy planning, especially with respect to those impacting security, livelihoods, political participation, and health.
3. Issue a new measure directing the de facto government of Haiti to urgently return Haiti to a status of constitutional, democratic order required under the Inter-American system and direct all State Members of the Organization of American States to respect Haitian self-determination by ceasing support for the illegitimate, corrupt, and lawless de facto government at the expense of locally-driven solutions and instead to fully fund necessary humanitarian programs consistent with the obligations and values of the Inter-American human rights system.
4. Issue a new measure directing the Haitian government to collect and publicly disseminate data about sexual and gender-based violence and to disaggregate all other important data by sex.

5. Issue a new measure requesting an assessment and regular reporting from the Haitian government regarding the status of implementation of the IACHR's precautionary measures.

Des groupes de défense des droits humains relient la montée des agressions sexuelles en Haïti à un gouvernement répressif soutenu par les États-Unis

17 Octobre 2022

Contacts pour les médias :

Sasha Filippova, (925) 997-0171, sasha@ijdh.org (anglais, français)

Mario Joseph, +509 3701 9879 mario@ijdh.org (kreyòl, français, anglais)

Blaine Bookey (415) 703-8202 bookeybl@uchastings.edu (kreyòl, anglais, espagnol)

Le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et la Komisyon Fanm Viktim pou Viktim (KOFIV) basés en Haïti, ainsi que leurs partenaires internationaux Institute for Justice & Democracy in Haiti (IJDH), Center for Gender & Refugee Studies (CGRS), CUNY School of Law's Human Rights and Gender Justice Clinic, et MADRE, aux États-Unis ont déposé un [rapport](#) auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) reliant la forte augmentation de la violence sexuelle en Haïti aux pratiques du régime inconstitutionnel et soutenu par les États-Unis. Le rapport est une mise à jour des mesures de protection [accordées](#) par la CIDH en réponse à une [pétition](#) soumise à la suite du tremblement de terre de 2010 (appelées mesures de précaution), qui ont obligé le gouvernement haïtien à renforcer la sécurité des femmes et des filles dans les camps de personnes déplacées, à améliorer les réponses de la police et du système judiciaire aux agressions sexuelles et veiller à ce que les groupes de femmes sur le terrain soient inclus dans la planification et l'exécution des politiques connexes.

Les organisations de défense des droits humains soumissionnaires rapportent que la mise en œuvre par Haïti des mesures de précaution initiales a toujours été limitée et s'est effondrée ces dernières années, face à un manque plus large de réponses adéquates à la violence sexuelle et sexiste en Haïti. Elles demandent à la CIDH d'étendre ses mesures de précaution afin de mieux protéger les femmes et les filles d'Haïti, en particulier celles déplacées par les catastrophes naturelles et les bouleversements politiques ultérieurs.

Comme contexte pour leurs mises à jour spécifiques sur les mesures de précaution, les organisations soumissionnaires ont souligné une crise de gouvernance aiguë en Haïti qui « à la fois conduit et empêche une résolution de l'urgence humanitaire et des droits de l'homme qui en résulte ». Les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée en raison de la discrimination systématique et des inégalités sociales préexistantes - elles-mêmes héritées de l'esclavage et de l'ingérence étrangère.

L'autonomisation des femmes est en définitive indispensable pour résoudre à la fois le fléau de la violence sexuelle et sexiste et pour une résolution durable des crises en Haïti.

« La communauté internationale a installé un gouvernement de facto qui a systématiquement démantelé la démocratie haïtienne et a soutenu les gangs pour attaquer les dissidents », a noté **Mario Joseph, avocat responsable du BAI**. « Le déluge d'agressions sexuelles en Haïti est un horrible symptôme d'une interruption inconstitutionnelle profonde et plus large du régime démocratique d'Haïti, les Haïtiens les plus vulnérables - les femmes et les filles des quartiers populaires - en payant le prix le plus élevé. La solution est le retour à un gouvernement élu responsable devant le peuple haïtien, ce qui nécessite la fin de l'ingérence étrangère dans le gouvernement haïtien. »

« Les femmes et les filles des quartiers populaires de Port-au-Prince souffrent quotidiennement d'horribles violences, notamment de meurtres, d'agressions sexuelles brutales, d'enlèvements - qui sont souvent associés à des agressions sexuelles brutales et des meurtres, des fusillades, des passages à

tabac, des déplacements forcés et le vol de tous leurs objets de valeur », a déclaré la **co-fondatrice de KOFAVIV, Malya Villard Appollon**. « En même temps, elles sont privées de nourriture, d'eau, de soins médicaux et d'autres besoins de base pour elles-mêmes et leurs familles ». Un [rapport](#) publié ultérieurement par les Nations unies sur les gangs utilisant la violence sexuelle comme outil de conflit reprend ces observations sur les préjudices et le manque de ressources et appelle à une action urgente, en notant que la crise n'exonère pas les autorités haïtiennes de leurs obligations fondamentales envers les victimes.

« Des réponses efficaces à la violence sexuelle et sexiste, sous forme d'actions judiciaires et de ressources pour les survivants, sont absolument nécessaires. Elles doivent s'accompagner d'un engagement sérieux en faveur du démantèlement des discriminations et des inégalités systématiques qui rendent les femmes et les filles vulnérables. », a déclaré **Sasha Filippova, avocate principale de l'IJDH**.

« L'autonomisation des femmes est en définitive indispensable à la stabilité à long terme en Haïti. Toute solution aux crises politiques et humanitaires en Haïti exige donc d'inclure les femmes dans la prise de décision et les positions de pouvoir, ainsi que de donner généralement la priorité aux besoins spécifiques des femmes et des filles haïtiennes. »

« Les mesures de précaution accordées par la CIDH en 2010 n'ont jamais été véritablement mises en œuvre », a déclaré **Blaine Bookey, directeur juridique du CGRS**. « Bien que quelques mesures minimales aient été prises au cours des deux premières années, par exemple la création de certaines unités de police spécialisées, l'échec de la poursuite de ces programmes démontre le manque de volonté politique à faire progresser les droits des femmes et l'égalité des sexes en Haïti. Le résultat de ces échecs a été dévastateur, et les femmes et les filles en ont subi les conséquences. Il y a des mesures urgentes qu'Haïti peut prendre maintenant pour éviter de nouvelles souffrances et la CIDH devrait user de son autorité pour s'en assurer. »

« Le soutien des États-Unis et de la communauté internationale pour le gouvernement illégal d'Haïti porte atteinte aux droits démocratiques du peuple haïtien et est contraire aux principes fondamentaux du système interaméricain. », a déclaré **Lauren Dasse, directrice principale du plaidoyer de MADRE**. « Le système interaméricain ne remplit pas les obligations qui lui sont attribuées, tout comme il n'a pas réussi à soutenir ses efforts pour protéger les femmes et les filles d'Haïti contre la violence sexuelle, en particulier dans les situations de déplacement. »

Les organisations soumissionnaires ont [demandé](#) les cinq actions urgentes suivantes à la CIDH, tout en soulignant que de nombreuses mesures à plus long terme sont nécessaires pour réaliser pleinement les droits des femmes et des filles haïtiennes en vertu des principes des droits humains qui sont au cœur du système interaméricain :

1. Étendre et élargir les mesures de précaution pour couvrir toutes les femmes et filles vivant en situation de déplacement au moins à Port-au-Prince et idéalement dans tout Haïti.
2. Étendre l'exigence d'inclure les groupes de femmes de terrain dans la planification et l'exécution des politiques visant à lutter contre la violence sexuelle afin de s'assurer que (i) les femmes qui représentent les communautés touchées soient incluses dans toutes les étapes des efforts de réponse, et (ii) les besoins des femmes et des filles soient centraux à tous les programmes et la

planification des politiques, en particulier celles qui ont un impact sur la sécurité, les moyens de subsistance, la participation politique et la santé.

3. Émettre une nouvelle mesure ordonnant au gouvernement de facto d'Haïti de ramener d'urgence Haïti à un statut d'ordre constitutionnel et démocratique requis par le système interaméricain et ordonner à tous les États membres de l'Organisation des États américains de respecter l'autodétermination d'Haïti en cessant le soutien pour le gouvernement de facto illégitime, corrompu et anarchique au détriment des solutions locales et au lieu de financer entièrement les programmes humanitaires nécessaires conformes aux obligations et aux valeurs du système interaméricain des droits de l'homme.
4. Émettre une nouvelle mesure ordonnant au gouvernement haïtien de collecter et de diffuser publiquement des données sur la violence sexuelle et sexiste et de désagréger toutes les autres données importantes par sexe.
5. Émettre une nouvelle mesure demandant une évaluation et des rapports réguliers du gouvernement haïtien concernant l'état de mise en œuvre des mesures de précaution de la CIDH.